

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 101

Objet : Convention triennale de partenariat relative à l'affectation d'un intervenant social au sein du commissariat et de la compagnie de gendarmerie d'Hazebrouck

Séance du dix neuf septembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (66) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (11) :

Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Bernard DENTENER à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothée DEBRUYNE - Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Sophie SPATOLA

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.


Le Président
Valentin BELLEVAL

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 101

Objet : Convention triennale de partenariat relative à l'affectation d'un intervenant social au sein du commissariat et de la compagnie de gendarmerie d'Hazebrouck

Dans le cadre de leurs missions de sécurité publique, la Police et la Gendarmerie sont appelées à intervenir auprès de personnes en détresse dont les situations relèvent de problématiques sociales. L'installation d'un intervenant social en commissariat et en gendarmerie au sein même de leurs locaux permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne parallèlement au traitement par le policier ou le gendarme de la situation l'ayant conduite à solliciter ce service de sécurité étatique.

Au cœur de la politique publique de soutien aux personnes reposant sur un partenariat territorial, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie jouent un rôle déterminant. La définition de leurs missions par la circulaire interministérielle NOR/INT/K/06/30043/J du 1er août 2006, qui constitue le cadre de référence des postes, et leur déploiement au sein des départements métropolitains et ultra-marins confirme qu'ils répondent à un réel besoin d'écoute et de relais vers les acteurs sociaux.

Toute personne en détresse sociale détectée par les services de police et de gendarmerie peut prétendre bénéficier d'une aide appropriée. Afin d'optimiser et d'individualiser la réponse à ce besoin, les services de l'État, le Département du Nord et les différents partenaires ont créé un poste d'intervenant social à temps plein au sein du commissariat et de la gendarmerie d'Hazebrouck depuis le 1^{er} janvier 2023.

Afin d'accompagner les partenaires, il est proposé de participer au financement de ce poste à hauteur du tiers du coût, soit environ 17 000 €.

La convention, jointe annexe de la présente délibération, fixe les missions et les modalités de fonctionnement du poste. Elle est conclue pour la période 2023/2025. La participation de la CCFI pour l'année 2023 s'effectuera au prorata temporis.

Vu les statuts de la CCFI, notamment la compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention triennale de partenariat relative à l'affectation d'un intervenant social au sein du commissariat et de la compagnie de gendarmerie d'Hazebrouck, jointe en annexe de la présente délibération,
- de fixer la participation de la CCFI à 4 250 € pour l'année 2023,
- de fixer la participation de la CCFI au tiers du coût du poste, soit environ 17 000 € pour les années 2024 et 2025,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Vote :

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 5 Serge LACONTE, Bertrand CREPIN, Jean-Pierre BATAILLE, Céline INGELAERE, Jean-Luc BARET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 septembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance



Sophie SPATOLA

